

REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU BITERROIS

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du COMITE SYNDICAL

SEANCE ORDINAIRE DU 22 AVRIL 2004

L'an deux mille quatre et le vingt deux avril à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Raymond Couderc, Président.

Etaient présents : Messieurs Elie ABOUD, Maurice ARNAL, Bernard AURIOL, Jean-Noël BADENAS, Ramon BAIXERAS, Michel BARBE, Gérard BARRAU, Patrick BEZIAT, Alain BIOLA, André BORDANEIL, Raymond BOUISSEREN, Gabriel CAUBET, Emile CHIFFRE, Raymond COUDERC, Gilles d'ETTORE, Yves DIMUR, Richard DRUILLE, Raymond FARO, Francis FORTE, Christian FRANCES, Gérard GAUTIER, André GELIS, Francis GELLY, Jacques HUC, Gérard LABATUT, Jacques LIBRETTI, Christian PELAGATTI, Serge PESCE, Robert RALUY, Bernard RIGAUD, Michel ROGET, Georges SAYSSET, Madame Florence TAILLADE, Délégués titulaires.

Absents excusés représentés par mandat : Monsieur Henri COSTE représenté par Monsieur Emile CHIFFRE, Monsieur Norbert ETIENNE représenté par Monsieur Francis FORTE, Monsieur Charles HEY représenté par Monsieur Raymond COUDERC, Monsieur Alain ROMERO représenté par Monsieur Alain BIOLA, Monsieur Michel SAINT-BLANCAT représenté par Monsieur Gilles d'ETTORE, Monsieur Alain SENEGAS représenté par Monsieur Gérard GAUTIER, Monsieur Robert TROPEANO représenté par Monsieur Christian FRANCES, Madame Monique VALAIZE représentée par Monsieur Christian PELAGATTI, Monsieur Claude VILLENEUVE représenté par Madame Florence TAILLADE, Délégués titulaires.

Absents excusés suppléés : Monsieur Michel BOZZARELLI suppléé par Monsieur Jean-Claude GALAN, Madame Florence CROUZET suppléée par Monsieur Francis GISONE, Monsieur Louis GRANDJACQUET suppléé par Monsieur Bernard CHRISTOL, Monsieur Alain VOGEL-SINGER suppléé par Monsieur Louis CARME, Délégués suppléants.

Absents excusés : Messieurs Guy AMIEL, Alain BERTHEZENE, Roger FAGES, Guy MILLAT, Richard NOUGUIER, Jean-Louis PAGES, Edgar SICARD, Michel SOLANS, délégués titulaires.

Le Comité Syndical a choisi pour secrétaire : Monsieur Gilles d'ETTORE.

OBJET : 4 - CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Rapporteur : R. COUDERC

Mesdames, Messieurs,

L'article 22 (e) du Nouveau Code des Marchés Publics prévoit :

« La commission d'appel d'offres est composée, lorsqu'il s'agit d'un syndicat mixte, du Président de ce Syndicat ou son représentant, président, et d'un nombre de membres égal à

celui prévu pour la composition de la commission de la collectivité au nombre d'habitants le plus élevé, élus par l'assemblée délibérante du syndicat. »

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à la désignation de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Sont convoqués et peuvent participer aux réunions de la Commission d'Appel d'Offres :

- le comptable public
- un représentant du Directeur Départemental de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes ;
- des personnalités désignées par le Président de la Commission en raison de leurs compétences dans la matière qui fait l'objet de l'appel d'offres »

Par référence à la Commune de Béziers, collectivité au nombre d'habitants le plus élevé, la Commission d'appel d'offres comprend outre le Président cinq membres titulaires et cinq membres suppléants, élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Par conséquent, suite à la création du Syndicat mixte, par arrêté préfectoral en date du 20 janvier 2004 et conformément à l'article 22 du Nouveau Code des Marchés Publics, il vous est proposé de procéder à l'élection des membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres, sachant que le Président de droit est le Président du Syndicat mixte qui pourra être représenté par l'un des Vice-Présidents délégués.

Candidatures proposées pour les membres titulaires :

Michel Saint-Blancat
Michel Barbe
Raymond Bouisseren
Michel Roget
Florence Crouzet

Candidatures proposées pour les membres suppléants :

Jean-Noël Badenas
Francis Forté
Christian Frances
Henri Coste
Jacques Libretti

Opération de vote : à bulletins secrets.

Votants : **46**
Pour : **46**

En conséquence, **Messieurs Michel Saint-Blancat, Michel Barbe, Raymond Bouisseren, Michel Roget et Madame Florence Crouzet** sont désignés **membres titulaires** de la commission d'appel d'offres, et **Messieurs Jean-Noël Badenas, Francis Forté, Christian Frances, Henri Coste et Jacques Libretti** sont désignés comme **suppléants** de la Commission d'Appel d'offres.

Le Comité Syndical adopte à l'unanimité

Ainsi délibéré à Béziers, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,
Raymond COUDERC